

Règles pour les recharges avec des cartes et le service d'initiation de paiement (PIS)

Carte - une carte de paiement Visa/Visa Electron ou Mastercard utilisée pour effectuer des transactions.

Accord sur l'identifiant sur fichier - un accord permettant à un commerçant de stocker vos identifiants de titulaire de carte.

Service d'Initiation de Paiement (PIS) - un service de paiement, dans lequel un ordre de paiement est initié par votre demande à partir d'un compte de paiement ouvert dans l'institution d'un autre prestataire de services de paiement via Paysera.

Prestataire de services de paiement (PSP) - l'établissement auprès duquel le payeur dispose d'un compte de paiement à partir duquel il a l'intention d'exécuter un ordre de virement (par exemple, des banques, d'autres établissements de crédit, etc.)

Informations d'identification stockées - informations, y compris, mais sans s'y limiter, un numéro de carte ou un jeton de paiement, qui sont stockées par un commerçant ou un tiers en son nom afin de traiter les transactions futures pour le titulaire de la carte.

Recharger un compte Paysera - virement d'argent sur votre compte Paysera, ce qui a pour effet d'ajouter la valeur équivalente de monnaie électronique à votre compte Paysera.

Nous - Paysera LT, UAB, code d'entité légale : 300060819, adresse officielle : Pilaitės pr. 16, Vilnius, LT-04352, adresse électronique : info@paysera.lt, numéro de téléphone : +370 52071558. Licence d'établissement de monnaie électronique n° 1, délivrée le 27 septembre 2012 ; l'organisme de délivrance et de contrôle est la Banque de Lituanie ; code d'identification 188607684, adresse : Žirmūnų g. 151, Vilnius, adresse électronique : pt@lb.lt, numéro de téléphone : (8 5) 268 0501 ; les données concernant Paysera LT, UAB sont collectées et stockées dans le registre des entités légales de la République de Lituanie.

1. Accord sur l'identifiant sur fichier

En acceptant les présentes Règles, vous concluez avec nous un Accord sur l'identifiant sur fichier. Nous utiliserons les identifiants de votre carte uniquement pour recharger votre compte Paysera. Nous avons le droit de conserver les informations d'identification du titulaire de votre carte pour la durée de l'accord. Nous n'effectuerons pas de transaction:

- au-delà de la durée expressément convenue par vous ;
- si vous demandez une modification du mode de paiement ;
- si vous annulez l'Accord sur l'identifiant sur fichier conformément à la politique d'annulation convenue (point 5);
- si nous recevons un refus.

2. Comment puis-je recharger mon compte?

Vous pouvez recharger votre compte en utilisant l'un des moyens de paiement suivants :

2.1. Recharge par carte: Carte Visa et carte Mastercard.

Pour la recharge par carte, vous ne pouvez utiliser qu'une carte qui vous a été délivrée individuellement et dont le numéro d'identification bancaire (BIN) appartient à un établissement de paiement enregistré dans l'Espace économique européen (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République de Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, et Suède).

Pour les recharges par carte, les devises prises en charge sont l'EUR et la GBP. La limite pour une recharge est de 1000.00 EUR / 880.00 GBP.

2.2. Service d'initiation de paiement (PIS). Vous pouvez utiliser le PIS des fournisseurs listés sur la page web de recharge du compte Paysera pour recharger votre compte Paysera.

Pour le PIS, la limite pour une recharge est de 100.000,00 EUR.

2.3. Si vous utilisez un mode de paiement avec des fonds dans une devise pour ajouter de l'argent à votre compte dans une autre devise, votre prestataire de services de paiement peut facturer des frais.

3. Types de recharges

Votre méthode de paiement sera débitée du montant que vous avez saisi, qui sera rechargé sur votre compte Paysera. Lorsque nous recevrons l'argent, nous ajouterons la contre-valeur de la monnaie électronique sur votre compte.

3.2. Recharge automatique

Si vous souscrivez à une recharge automatique, votre mode de paiement continuera d'être débité pour la période que vous avez choisie jusqu'à ce que vous l'annuliez. Les informations relatives à votre mode de paiement seront stockées et utilisées ultérieurement uniquement pour les recharges automatiques conformément à l'accord.

En tout état de cause, nous vous informerons de toute modification du montant de la transaction ou de toute autre condition de l'accord au moins deux jours ouvrables avant la modification, par un message envoyé à l'adresse e-mail publiée sur votre profil. Nous conserverons ces informations pendant toute la durée de l'accord et vous les fournirons sur demande écrite.

4. Comment puis-je m'opposer à une recharge et obtenir un remboursement?

Vous pouvez adresser vos objections à une recharge au service clientèle de Paysera. Vous pouvez également vous opposer en contactant votre banque ou votre fournisseur de paiement, qui peut vous fournir de plus amples informations sur vos droits ainsi que sur les délais applicables. Nous rembourserons l'intégralité du montant payé dans le cadre d'une transaction de Credential-on-file si nous n'avons pas respecté ces règles.

5. Comment modifier/annuler les recharges récurrentes et résilier l'Accord sur l'Identifiant sur fichier?

Vous pouvez modifier ou retirer inconditionnellement votre consentement aux recharges automatiques à tout moment en allant dans les paramètres de votre compte Paysera. Les recharges automatiques et l'accord sur les données d'identification seront résiliés avec effet immédiat à votre demande.

6. Comment puis-je modifier mes identifiants?

Vous pouvez modifier vos informations d'identification en vous connectant à votre compte Paysera et en allant dans Paramètres. Paysera ne peut être tenu responsable si un paiement n'est pas réglé avec succès, en raison d'une expiration, de fonds insuffisants ou d'autres raisons liées à votre méthode de paiement ou à votre fournisseur de paiement.

7. Communiquer avec vous

Nous vous informerons par un message à l'adresse e-mail publiée sur votre compte Paysera si :

- plus de 6 mois se sont écoulés depuis le dernier recharge ;
- une période d'essai, une offre de lancement ou toute autre activité promotionnelle a expiré ;
- l'Accord sur la recharge automatique a été modifié, y compris le montant de la recharge périodique, la date de la recharge périodique ou toute autre condition de l'Accord.

En acceptant ces Règles, vous acceptez également les Règles de fourniture des services d'initiation de paiement et d'information sur les comptes et les frais de Paysera.